

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION
DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE AERIENNE
DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N°02

Mise en demeure N°02 à L'entreprise SARL FRAOUI SAMIR, gérée par Mr Fraoui Samir, Sise à 61 Rue Adriane Ribes Kouba -Alger, titulaire du contrat N°40/2023 du 17/08/2023, portant sur la Réalisation des infrastructures devant abriter les équipements du système technique/ 4°RM.

Pour les motifs suivants :

- Absence répétitive du chef de projet ;
- L'entreprise n'a pas honoré ses engagements pour rattraper les retards enregistrés dans la réalisation.

A cet effet, l'entreprise est appelée à mettre un chef de projet qualifié permanent au niveau du chantier, renforcer le chantier en moyens humains et matériels pour rattraper les retards cumulés.

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.